

Décret n° 2009-1759 du 30 décembre 2009 relatif à l'évaluation des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

30/12/2009

Application des articles 10 et 11 de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite HPST.

Mots clés: Fonction publique hospitalière - Personnel hospitalier - Personnel de direction - Fonctionnaire hospitalier - Traitement - Rémunération - Indice - Echelonnement indiciaire - Amélioration de carrière